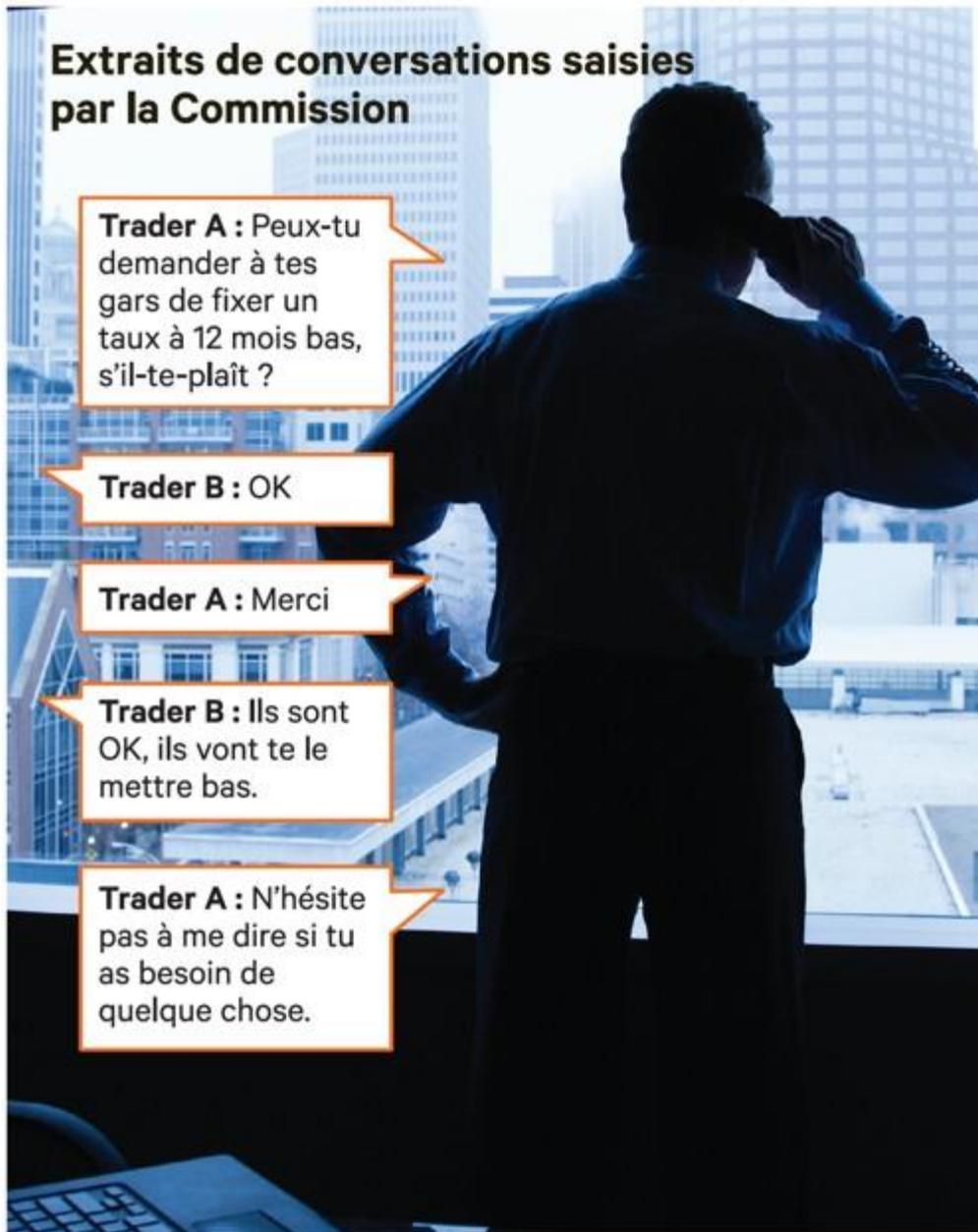


Manipulation des taux : Bruxelles inflige une amende record à cinq banques

BUREAU DE BRUXELLES RENAUD HONORÉ - LES ECHOS | LE 05/12/2013



« LES ECHOS » / PHOTO : SHUTTERSTOCK

1 / 1

[PrÃ©cÃ©dent](#)
[Suivant](#)

• **La Deutsche Bank et la Société Générale écopent de plus des deux tiers de l'amende record de 1,7 milliard d'euros.**

• **D'autres enquêtes sont en cours sur des pratiques frauduleuses dans le monde de la finance.**

Les records sont faits pour être battus. Bruxelles a sanctionné hier six banques par la plus grosse amende jamais infligée pour une affaire de cartel et d'entente, un an après le précédent record. Le montant de 1,7 milliard d'euros que vont devoir payer Deutsche Bank, Société Générale, RBS, JP Morgan, Citigroup et le courtier RP Martin - qui ont manipulé pendant plusieurs années les taux interbancaires de l'Euribor et du Libor Yen - surpasse celui de 1,47 milliard, qui était tombé en décembre 2012 sur la tête de sept groupes de high-tech coupables d'une entente sur les prix de tubes cathodiques.

Ce montant inédit témoigne de la gravité d'une affaire qui a profondément abîmé l'image de la finance ces derniers mois. Il est également le signe d'une offensive d'un nouveau genre de la part de Bruxelles. « *C'est la première fois que nous sanctionnons une entente dans le monde de la finance et des marchés* », souligne une source européenne. Une première qui pourrait rapidement avoir des suites, puisque plusieurs autres enquêtes du même type sont dans les tuyaux de la Commission européenne (indices pétroliers, produits dérivés de taux d'intérêt libellés en francs suisses, ou encore marché des CDS). Joaquin Almunia, le commissaire à la Concurrence, a prévenu hier de « *la détermination de la Commission à lutter contre ces cartels dans le secteur financier* ».

Dénonciations

Il aura fallu, pour aboutir à cette première, deux ans d'enquête mais rien n'aurait pu être prouvé s'il n'y avait pas eu une « balance ». A l'origine, ce sont en effet Barclays pour l'entente sur le taux interbancaire en euro, l'Euribor, et UBS pour le Libor Yen qui sont venus dénoncer auprès de la Commission des cartels dont ils avaient largement profité. En vertu de la procédure de « clémence » européenne, qui protège les repentis, les deux banques ont échappé à toute amende. UBS a ainsi fait l'économie de 2,5 milliards d'euros et Barclays de 690 millions.

Grâce aux « tuyaux » de Barclays et UBS, les fonctionnaires européens ont pu mettre au jour une vaste stratégie de manipulation entre 2005 et 2008 pour l'Euribor et 2007 et 2010 pour le Libor Yen.

Les traders des banques incriminées s'entendaient pour fausser l'évolution de ces taux, à la hausse comme à la baisse, de façon à maximiser leurs profits sur les produits dérivés. Pour cela, ils s'entendaient avec les services de leurs établissements respectifs qui participaient aux « panels » sur lesquels sont basés le Libor et l'Euribor. La méthode : des échanges courts par e-mails ou

par tchat instantané sur les consoles Bloomberg, où les traders disaient leurs besoins ou proposaient de rendre service au copain de la banque d'en face. « *Un Euribor à 1 mois très bas si tu peux.* » « *J'ai vraiment besoin d'un Libor à 3 mois plus élevé en décembre.* » « *Je te retourne la faveur quand je peux* » : les dialogues débusqués par Bruxelles - que « Les Echos » ont pu consulter - témoignent de l'esprit de corps qui régnait entre ces traders !

Des preuves accablantes

Ces preuves accablantes ont poussé les entreprises incriminées à collaborer, mais aussi à reconnaître leur responsabilité dans cette affaire. En échange, Bruxelles a consenti des réductions d'amende. Cela n'empêche pas une amende salée pour Deutsche Bank (725 millions d'euros pour les deux cartels) et Société Générale (446 millions pour l'entente sur l'Euribor), les deux banques les plus lourdement sanctionnées, devant RBS (391 millions). Il n'est en outre pas exclu que d'autres amendes suivent. L'enquête continue en effet sur l'Euribor autour du rôle de Crédit Agricole, HSBC et JP Morgan, qui ont refusé de coopérer.

L'amende dans le détail

Deutsche Bank : 725 millions d'euros

Société Générale : 446 millions d'euros

Royal Bank of Scotland : 391 millions d'euros

JP Morgan : 80 millions d'euros

Citigroup : 70 millions d'euros

RP Martin : 247.000 euros

Bureau de Bruxelles Renaud Honor

En savoir plus sur http://www.lesechos.fr/05/12/2013/LesEchos/21578-124-ECH_manipulation-des-taux---bruxelles-inflige-une-amende-record-a-cinq-banques.htm#yXgpAKuxwCARhr8F.99